

Procès-verbal du Conseil d'administration de l'IUT du Havre du 27.03.2018

Approuvé à la séance du 12.06.2018

Présentes : Mmes Caris, Delforge, Goujon, Kouam, Millet, Morel, Panchou-Desjardins, Pion, Rogé-Picard.

Présents : MM. Ben Moussa, Bénard, Bertrand, Cédéno, Costa-Drolon, Garnier, Hédin, Joignant, Le Breton, Maréchal, Sadeg, Zlitni.

Représentées : Mmes Châtel, Fleixas, Guégot, Lecroq, Leray, Quartier, Rogé-Picard.

Représenté : M. Duflo.

Absentes : Mmes Daufresne, Vauchel.

Absents : MM. Chihi, Delaunay, Ferté, Jourel, Le Bossenec, Martinet, Texier.

Invité.e.s : Isabelle Delacour-Baudry, Stéphane Lauwick, Basilia Marchandise-Ruiz, Armelle Motte, Philippe Seeleuthner.

Secrétaire de séance : Emilie Goujon

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration du 24.10.2017, du 19.12.2017 et du 23.01.2018.
2. Informations du directeur.
3. Audition du candidat responsable de la licence professionnelle Gestion des entreprises en milieu international.
4. Point sur Parcoursup.
5. Proposition de la commission des statuts pour une évolution de nos statuts.
6. Subventions diverses.
7. Questions diverses.

La présidente ouvre la séance à 18h20

1. Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration du 24.10.2017, du 19.12.2017 et du 23.01.2018

PV du CA du 24/10/2017 : modifications demandées au point n°5.

Nombre de votants : 26

**Résultat du vote : 25 voix pour
1 abstention**

PV du CA du 19/12/2017 :

Nombre de votants : 26

Résultat du vote : unanimité

PV du CA du 23/01/2017 :

Nombre de votants : 26

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE



Résultat du vote : unanimité

2. Informations du directeur

Fusion des universités normandes : depuis deux ans, le président de Région exprime sa volonté d'avoir une seule université normande avec une visibilité internationale.

Désormais, les financements des universités sont acquis par réponse à appels à projets. Les universités concourent entre elles pour obtenir des financements notamment ceux lancés par le 3^{ème} volet des investissements d'avenir. Les critères internationaux sont très exigeants et privilégient les universités regroupées, celles qui ont les moyens d'avoir des cellules de réponse à projet très performantes. Aucun des projets proposés par les universités normandes n'a passé l'aval des jurys internationaux. La Région et l'Etat en sont exaspérés et l'ont exprimé dans une lettre commune en décembre. La solution proposée par notre tutelle est la fusion des trois universités.

Il existe différentes formes de fusion : l'intégration totale comme à Grenoble qui à terme comprendra également les écoles d'ingénieurs. Strasbourg et Mulhouse ont opté pour l'association. Il existe aussi la notion de grand établissement comme en Lorraine qui permet des regroupements en interne par une organisation en collegiums.

Le directeur suit ces évolutions de très près.

Il a pu être entendu qu'une fusion des universités entraînerait des IUT mais s'il y a un seul IUT et un seul directeur pour les 6 IUT normands, est-ce un vrai plus ?

Le directeur est attentif à ce qui se passe en France, au contexte et à l'actualité réglementaire. Il propose de ne pas paniquer, de ne pas refuser de travailler sur la notion de fusion tout de suite. 51 ans de travail des personnels de l'IUT méritent d'être continués. Un dialogue est à avoir avec les autres IUT, les universités et les politiques, notamment les représentants des territoires. Dans cette mission, il s'agit de la défense de nos personnels et de nos missions de service public.

La présidente s'exprime en tant qu'élue du territoire et pense que la fusion est un grand risque pour l'université Le Havre Normandie de par sa petite taille. Il faut défendre ce qui a été mis en place, notamment au niveau politique. C'est l'engagement de la CODAH qui a permis l'implantation de la PACES.

Un représentant du MEDEF : si on nous reproche de ne pas prendre le leadership sur des projets c'est que cela doit mieux marcher ailleurs.

Un représentant de la CCI se demande pourquoi il n'y a pas d'entente entre les trois universités. Le directeur répond que le président de l'université de Caen s'est fermement engagé dans une démarche de restructuration de son université. Rouen ne s'est pas encore exprimé. Son président en parlera à son CA du 3 avril 2018.

Le président du Havre dit qu'il n'a pas été élu pour gérer une fusion.

3. Audition du candidat responsable de la licence professionnelle Gestion des entreprises en milieu internationale

La présidente: il y a eu un appel à candidature et le seul candidat est celui contre lequel le CA avait voté le 24 octobre 2017.

Pascal Ricordel se présente. Il est enseignant au département GEA. Il a candidaté pour la responsabilité de la LP GEMI.

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE



www.iut.univ-lehavre.fr

Une étudiante de LP de l'an dernier lui a envoyé un courriel le 22 mars, qu'il lit. Elle a trouvé du travail. Elle cite les atouts de la formation : apprentissage de logiciels de comptabilité spécialisés pointus, 6 ou 7 modules en anglais, la maîtrise de SAP a été un atout majeur pour son recrutement. Elle remercie toute l'équipe. M. Ricordel souligne que c'est un travail d'équipe fait par 22 personnes.

En 2006, quatre enseignant.e.s ont eu l'idée de cette formation. Ils ont demandé qui voulait s'en charger. Cela a été Pascal Ricordel.

Il est fier car les mêmes enseignant.e.s et professionnel.le.s sont présents depuis la création de la LP il y a 12 ans.

La LP a été très bien notée par le Haut conseil à l'évaluation de l'enseignement supérieur (HCERES).

Il a constitué un tableau de bord pour la faire évoluer en permanence. Le conseil de perfectionnement, organe essentiel qui permet des modifications de la maquette, fonctionne régulièrement.

M. Ricordel se voit comme un secrétaire : préparer les réunions, aider les étudiant.e.s.

Un semestre complet est en anglais. Cela crée un milieu où tout le monde comprend la culture des autres. La LP implique 50% de professionnels, d'où bonne notation de l'HCERES. 24 étudiant.e.s sont recruté.e.s sur 80 dossiers. 40% trouvent un CDI, 40% un CDD ou un contrat en alternance. 7% demeurent sans emploi. 10 à 20% travaillent à l'international.

Questions :

Un représentant du MEDEF fait une remarque : le conseil a voté à l'unanimité contre monsieur Ricordel en octobre. Aujourd'hui il se représente devant ce même conseil. Que peut-il dire aujourd'hui pour que le conseil change d'avis ? M. Ricordel revient sur le fait que le CA n'a pas avalisé la décision du conseil de département. Il sait que le département est en souffrance mais c'est le manque de dialogue qui fait qu'il ne sait pas exactement ce qu'on lui reproche. Suite à cela, il a été convoqué par le président de l'université et le DRH. Toutes les affaires ont été réglées. Cette licence vaut la peine pour les étudiant.e.s et c'est pour cela qu'il se présente car il aurait voulu que quelqu'un d'autre se présente, mais il a été le seul candidat. Ce n'est pas parce que le département est en souffrance qu'il faut mettre au tapis cette formation. Son rôle est de faire abstraction de ce qui s'est passé pour que la formation existe.

Un représentant de la CCI demande si, M. Ricordel n'était pas réélu, la licence fermerait. M. Ricordel précise qu'une licence a besoin d'un pilotage.

Un administrateur étudiant rappelle que M. Ricordel avait rendu obligatoire l'achat de son livre par les étudiant.e.s. M. Ricordel redonne les détails de l'entretien qu'il a eu avec le président de l'université à ce sujet. La présidente intervient pour préciser que les propos portaient sur l'obligation d'achat du livre et que cet outil servait de base de cours et aurait pu défavoriser celles ou ceux qui ne l'auraient pas acheté. M. Ricordel réexplique le contexte et explique qu'il a bien conscience qu'il était dans l'erreur. Il ne faut pas faire l'amalgame entre le problème du livre et la direction de la licence. Un administrateur étudiant remarque que la situation a changé à partir du moment où les étudiant.e.s sont allé.e.s se plaindre auprès du chef de département. Aurait-il continué à agir de la même manière si les étudiant.e.s ne s'étaient pas plaint.e.s ? La chance du département est d'avoir une équipe qui communique et quand le chef de département lui en a parlé, M. Ricordel a bien compris la situation et a rectifié le tir.

Un administrateur enseignant demande combien d'enseignant.e.s du département enseignent dans la licence ? Il y a 22 intervenant.e.s, 11 professionnel(le)s, 9 académiques dont 4 du département.

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE



www.iut.univ-lehavre.fr

Un administrateur enseignant demande le résultat du vote du conseil de département : 11 voix pour. Pourquoi le conseil de département a-t-il donné un avis favorable deux fois de suite? Le chef de département distingue les errements personnels et le travail réalisé sur la licence par la personne. En tant que chef de département, il rappelle que cette licence doit impérativement être administrée. L'appel à candidature n'a pas suscité de candidature, mais devant la perspective de la fermeture de la licence, le chef de département a demandé à M. Ricordel de se porter candidat. La licence fait partie de l'offre de

formation du département, elle est un atout.

Une représentante BIATSS demande que le directeur nomme un administrateur provisoire si M. Ricordel n'était pas élu. Un représentant enseignant pose la question du passage de témoin dans de bonnes circonstances dans le cas d'un vote contre. M. Ricordel répond qu'il transmettra toutes les informations et le carnet d'adresse de la formation.

Le candidat sort. La présidente rappelle la décision prise au mois d'octobre. Un administrateur enseignant intervient sur le fait que le précédent chef de département était venu le voir concernant les éléments de pilotage de cette licence. Il souhaite qu'il y ait une concertation au sein de la licence pour que quelqu'un se présente pour piloter cette licence. La présidente donne la parole au chef de département. Sa position a été clairement énoncée en conseil de département : il constate que l'administration a publié un appel à candidature dans les règles et que personne d'autre ne s'est présenté. Ce qui suppose que dans le département, personne n'était intéressé. Une administratrice enseignante demande la parole. Elle précise l'anormalité de la situation. Elle estime que la licence doit continuer. La question est qui l'on veut à la tête de cette licence. On ne peut pas faire comme si l'obligation d'achat d'un livre faite aux étudiants n'existait pas.

Un administrateur enseignant-chercheur se demande d'une part pourquoi le candidat se présente avec un avis favorable du département puisque des comportements inappropriés ont été relevés contre lui, et d'autre part quelle est la difficulté liée à l'achat obligatoire d'un manuel puisque c'est accepté dans le second degré. A la première question, un administrateur répond que ses accusateurs n'ont pas voulu aller jusqu'au bout de leurs accusations ; à la deuxième, il est signalé que l'achat du livre était assorti d'une menace de baisse de la note en cas de refus d'achat.

Un représentant enseignant rappelle que l'administrateur provisoire était M. Ricordel. C'est ce qui a peut-être empêché une autre candidature. Le chef de département ne veut pas croire que ce soit le cas.

Un représentant du MEDEF rappelle que lors de l'évaluation des licences professionnelles, celle-ci avait montré qu'une licence ne doit pas reposer sur une seule personne. Une administratrice BIATSS repose sa question en rappelant que, lors de cette évaluation, elle avait travaillé sur la licence GEMI.

Un administrateur étudiant rappelle les comportements et les propos qu'a pu avoir M. Ricordel envers les étudiant.e.s. La présidente rappelle que les faits reprochés concernent l'activité d'enseignement de M. Ricordel.

Monsieur Cedeno veut jouer la carte de l'apaisement et pense que la personne a compris le message fort que lui ont envoyé le CA et le président de l'université.

Un administrateur enseignant regrette que M. Ricordel ait été nommé administrateur provisoire. Un représentant du MEDEF répond qu'il était la personne la mieux placée pour assurer ces fonctions mais que ça n'oblige pas le CA à le conforter dans le rôle de

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE



www.iut.univ-lehavre.fr

responsable pédagogique. Le chef de département a besoin d'un pilote pour la licence.

Une administratrice BIATSS voudrait avoir la certitude que Monsieur Ricordel ne sera pas administrateur provisoire après la fin de l'année universitaire. La présidente demande au directeur de répondre. Il répond par un point technique : c'est le président qui nomme le responsable de licence professionnelle. Soit le vote est positif et il devient responsable pédagogique, soit le vote est négatif et il ne l'est plus. Etant donné que le chef de

département informe le Conseil d'administration que la possibilité qu'un.e nouveau.elle candidat.e se présente, l'administration publiera un nouvel appel à candidature en concertation avec le département.

Un élu enseignant pense qu'en parallèle de l'appel à candidature, il est fondamental qu'il y ait une discussion entre tous les enseignant.e.s du département pour que quelqu'un candidate.

Le directeur apporte des précisions sur le devenir de la licence.

Une élue enseignante demande en quoi le fonctionnement de la licence professionnelle est différent de celui d'un département. Le directeur répond que le département est géré par l'IUT suivant les règles de l'institut ; une licence professionnelle est gérée par l'université selon un statut qui n'est pas dérogatoire.

Un élu enseignant ne comprend pas pourquoi M. Ricordel a été maintenu comme administrateur provisoire par le directeur. La présidente rappelle que le directeur avait pris cette décision au moment du CA du 24 octobre dans l'intérêt des étudiants.

26 votants.

Résultat du vote: 24 voix contre

1 voix pour

1 abstention

4. Point sur Parcoursup

Le directeur veut faire un point de précaution. Parcoursup est la nouvelle application permettant aux lycéens et lycéennes de candidater dans le supérieur. Pour le moment, il n'y a pas d'instructions concernant les quotas de bacheliers technologiques et généraux. Nous pensons que ces quotas doivent être intégrés dans la procédure votée par le CA. Si les instructions n'arrivent pas dans les temps pour être incluses dans la politique définie par le Conseil d'administration, nous devons nous adapter ; il reste possible que les consignes du recteur soient contraignantes et donc n'aient pas à être débattues en Conseil d'administration.

Pour le moment, les candidatures à l'IUT ont augmenté de près de 30%.

5. Proposition de la commission des statuts pour une évolution de nos statuts

Le document est distribué pour permettre aux administrateurs et administratrices prendre connaissance des modifications. Il s'agit de préconisations du service juridique dans une étude précédant la commission des statuts de l'université. En jaune figurent les remarques de l'administration centrale : elle visent à harmoniser les textes de l'IUT et les textes et les pratiques de l'université. Dans quelques rares cas, présentés en vert, figurent des propositions de changement de la direction : il s'agit d'harmoniser les statuts de l'IUT et ceux de l'université tout en respectant les prérogatives. Il est proposé aux CA de se saisir de ces propositions pour statuer lors d'une prochaine séance.

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE



www.iut.univ-lehavre.fr



6. Subventions diverses

- Facture pour la cotisation annuelle à l'AFGC : 380€ au lieu de 350,00€ votés au CA du 23.01.18.
24 votants.

Résultat du vote : unanimité

- GLT demande à accorder une subvention exceptionnelle de 700€ au BDE Jetralog pour l'organisation d'un gala qui sert à mobiliser les diplômés.

24 votants.

Résultat du vote : unanimité

- Une subvention de 2000€ du département InfoCom au BDE IC LH pour le voyage culturel de fin d'études à Amsterdam.

24 votants.

Résultat du vote : unanimité

7. Questions diverses :

Pas de question.

Fin de séance : 20h48

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE



www.iut.univ-lehavre.fr